



CAISSE DES ECOLES

76, rue Saint-Nicolas

91940 GOMETZ LE CHATEL

Téléphone : 01 60 12 11 05 - Télécopie : 01 60 12 51 15

site Internet : <http://gometz-le-chatel.reseaudesvilles.fr>



NOTICE DE PRESENTATION MARCHE DE NOEL DE GOMETZ LE CHATEL

Dimanche 30 Novembre 2025

- **Lieu et date:**

L'exposition vente aura lieu le dimanche 30 Novembre 2025 **de 10H à 18H.**

Elle se déroulera dans l'espace Barbara, dans le hall du foyer Vignes et Tilleuls et en extérieur 10 rue du Fromenteau, ZA des Hauts des vignes.

- **Emplacement:**

Nous mettons à votre disposition 1 emplacement, une ou plusieurs tables (sur tréteaux ou sur pieds) en salle ou en extérieur et une grille murale (selon besoin).

Les accessoires nécessaires à la décoration / mise en place des stands (nappes, crochets...) ne sont pas fournis.

Aucune réclamation ne sera prise en compte quant à l'emplacement attribué.

- **Installation des exposants:**

L'installation des exposants débute le dimanche à partir de 8H00.

Tous les véhicules devront avoir quitté les abords de l'exposition à 9H30

- **Frais d'inscription:**

Les frais de participation demandés sont :

En intérieur :		En extérieur :	
1 table de 1.86m x 0.90m :	30 €	1 table de 1.86m x 0.90m :	20 €
1 table de 3,72m x 0.90m :	60 €	1 table de 3,72m x 0.90m :	40 €
1 table de 5,58m x 0.90m :	90 €	1 table de 5,58m x 0.90m :	60 €

Cette participation permet de couvrir les frais de gardiennage, de publicité et d'aménagement des locaux. En cas d'inscription confirmée, **le chèque ne sera encaissé qu'au moment de l'exposition.**

- **Tombola :**

Chaque exposant devra offrir un article de son choix pour le mettre en jeu dans la tombola.

- **Modalités d'inscription :**

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription à nous retourner avant le 10 Novembre 2025, obligatoirement accompagné :

- ***de votre règlement libellé à l'ordre du Trésor Public,***
- ***d'une photocopie de votre carte d'identité ou passeport***

- **Assurance:**

Le local est assuré, toutefois notre responsabilité ne pourra être retenue en cas de vol sur les stands, d'accident ou d'incendie. Chaque exposant doit faire couvrir ses risques responsabilité civile personnellement et à sa convenance. Chaque exposant devra obligatoirement joindre au dossier **une liste valorisée des articles** qui seront vendus sur le stand.